

Patrick AUBIN
Conseiller Municipal de Tournefeuille
Candidat aux élections cantonales
Canton de Tournefeuille
Communes de Cugnaux, Tournefeuille, Villeneuve Tolosane

à M. Bernard GINESTE
Collectif Francazal

Objet : Réponse à votre lettre ouverte « Collectif Francazal »

Monsieur,

Votre interpellation sur Francazal m'oblige à rappeler le contexte historique dans lequel s'est prise cette décision de fermer la BA 101. L'évolution du monde depuis la fin de la guerre froide et en particulier la construction européenne ont eu pour conséquence la réduction des menaces de pays hostiles depuis la seconde guerre mondiale. Associés à la fin de la conscription, il était devenu nécessaire d'adapter les implantations militaires sur le territoire national après des années d'immobilisme des gouvernements successifs. L'effort de modernisation des armées entrepris depuis la dernière présidentielle par le Ministre de la Défense, Hervé Morin, a conduit à la décision d'arrêter des activités militaires sur plusieurs sites, dont celui de Francazal, tout en accompagnant, si nécessaire, la reconversion.

Or depuis cette annonce, le devenir de ce site a été l'objet de tous les fantasmes et vous en reproduisez une partie dans votre propre courrier. Il me paraît nécessaire de rétablir la réalité chronologique du dossier :

- 1) **L'ETAT n'a jamais envisagé de faire disparaître cet aérodrome.** En effet, tout d'abord, il y reste une activité militaire avec la Base Opérationnelle Mobile AéroPortée (*BOMAP*) nécessitant d'utiliser des avions. Ensuite d'autres services de l'État (Météo, Gendarmerie...) utilisent également cet aérodrome. Cependant l'occupation relativement faible de l'aérodrome nécessitait d'étudier d'autres solutions pour faire « vivre » la piste.
- 2) Dans le cadre de la décentralisation, **les départements** pouvaient obtenir la **compétence en aménagement, entretien et gestion d'aérodromes civils** en le demandant avant le 1er juillet 2006. A cette date, Francazal étant un aérodrome militaire, la question ne se posait pas pour la Haute Garonne. Or avec la réforme militaire, si la décision a été prise de fermer la BA 101, cela ne signifiait pas qu'il y avait une volonté de faire disparaître l'aérodrome comme un raccourci dans votre courrier le laisse penser. Que certains veulent jouer sur cette ambiguïté pour créer de la polémique est une chose. Pour l'État, le maintien en aérodrome civil était indispensable.
- 3) **Le président du conseil général a préféré, comme à son habitude, sombrer dans la politique politicienne de son opposition avec le gouvernement** puisqu'au lieu d'annoncer soit sa volonté de prendre en charge cet aérodrome, soit de le laisser à l'État, il a préféré tergiverser et laisser se développer les espoirs et les faux-espoirs. Il était pourtant dès le départ possible de réaliser une réunion publique afin d'exposer les enjeux du maintien de la piste. Pourquoi avoir laissé penser qu'un « débat public » puisse avoir lieu alors qu'il n'y a pas ni création ni changement de destination de l'aérodrome ?

- 4) **Le Nouveau Centre Haute Garonne avait proposé un projet global** se situant sur l'expérience réussie de deux autres reconversions d'aérodrome militaire et civil vers le secteur d'affaires : Paris-Le Bourget et Lyon-Bron. Lors de la décision de fermer la BA 101, les élus majoritaires de la communauté urbaine n'avaient pas encore pris la décision de transférer le parc des expositions. Il pouvait donc se justifier de développer un pôle aéroport d'affaires-parc des expositions comme sur la région parisienne et la région lyonnaise. De plus, la surface totale de l'aérodrome de Franczal permettait d'envisager de rassembler sur ce site historique différents anciens avions éparpillés sur la région toulousaine au sein d'un musée de l'air. Mais a priori, sur la région, on préfère cumuler les erreurs d'aménagement du territoire plutôt que de suivre ce qui marche ailleurs.
- 5) **En tant que conseiller municipal de Tournefeuille**, lorsque j'ai vu fleurir des affiches mentionnant « Non à l'aviation civile », j'ai déposé une motion en conseil municipal de Tournefeuille. Vous trouverez les éléments en page 9/10/11/12 du compte-rendu de la séance de ce conseil municipal en annexe. Vous pourrez juger de l'hypocrisie et la démagogie qui existent en période préélectorale de la part des élus (nous étions à 3 mois des élections régionales) par rapport à la période post-électorale qui s'en est suivie lors de la réunion publique qui a eu lieu à Cugnaux. Personnellement, ma position est invariable et toujours claire : l'aérodrome de Franczal doit être reconverti en aéroport avec le transfert de l'aviation d'affaires.
- 6) Lorsque l'on possède un outil d'aménagement du territoire comme un aéroport, peut-on raisonnablement mettre **en débat « emplois » contre « habitat »** en se servant de l'élection cantonale ? Je ne céderai pas au chantage aux voix et il semble que nous n'avons pas la même notion du « développement durable ». Allez demander aux habitants du Bourget ou à ceux de Bron s'ils veulent supprimer leur aéroport malgré qu'il soit en zone très urbanisée ? A moins que vous préféreriez que le développement de l'habitat se réalise à l'emporte-pièces comme à Montaudran ? N'y-a-t-il pas dans la métropole toulousaine suffisamment d'espace pour y mettre de l'habitat au lieu de vouloir densifier encore un peu plus une zone déjà bien saturée au niveau déplacements urbains surtout en raison de l'immobilisme du Conseil Général ? Il me semble qu'avant de vouloir encore mettre du béton, il serait utile de se poser les bonnes questions en ce qui concerne ceux qui n'ont pas encore d'emploi ou qui l'ont perdu ? N'oublions pas que l'aéroport de Franczal permet aussi de geler des espaces pour maintenir une faune et une flore sauvage donc vouloir prétendre valoriser par de l'espaces verts n'apporte pas grand chose : vous en ferez toujours moins que ce qui existe actuellement.
- 7) **En ce qui concerne les nuisances**, puisque c'est a priori l'objet essentiel de votre persistance de fermer l'aéroport, pour ne pas dire objet exclusif, avez-vous bien analysé la situation qui se produirait en cas de suppression de la piste ? Car si vous l'aviez fait vous sauriez que les nuisances se développeraient dans d'autres proportions qu'aujourd'hui. En effet la disparition du couloir aérien de Franczal libèrerait tout l'espace aérien pour l'aéroport de Blagnac... et pour le décollage, une grande partie se ferait alors au dessus de nos communes... et là vous verrez ce que sont les nuisances de l'aviation civile, mais aussi de tout ce que vous fantasmez sur Franczal puisqu'il n'y aurait plus qu'un unique aéroport sur Toulouse. Mais peut-être spéculiez-vous sur le fait que le transfert de nuisances affecteraient d'autres habitants et plus votre secteur et que cela n'est plus votre affaire ?
- 8) Or **le maintien de l'aéroport de Franczal avec le transfert de l'aviation d'affaires**, outre de toujours maintenir les couloirs existants, présente également l'intérêt pour l'aéroport de Blagnac de récupérer de l'espace au sol et d'éviter la construction d'un second aéroport si difficile à se faire accepter... Il est d'ailleurs paradoxal que vous puissiez appeler à développer de l'habitat et de l'emploi et que vous puissiez penser que l'aéroport de Blagnac, en devenant l'unique aéroport, pourrait absorber à la fois l'activité de construction et toutes les autres activités aéronautiques.

Vous voulez soumettre au débat public l'aéroport ? Mais pour quelle raison d'intérêt public ?

Combien de familles sont susceptibles de dire qu'on leur a imposé cet aérodrome ? N'est-ce pas plutôt la zone urbanisée qui est venue à l'aérodrome plutôt qu'il se soit installé en zone urbaine ? Alors si il y a un intérêt public à défendre dans le cadre du développement durable, c'est aujourd'hui de donner la priorité aux emplois et au maintien d'un aéroport et d'un aérodrome. Votre projet d'aménagement urbain est tout à fait hypothétique. Quelle expérience pouvez-vous nous donner pour nous dire que les emplois que vous voyez verrons le jour ? Vous énumérez pêle-mêle des banalités qui peuvent être écrit en tout point de France... des promesses qui n'engagent que vous.

Pour répondre à votre question sur les actions que j'envisage de prendre dans le cas où je suis élu, mon programme est clair. Personnellement, toute ma carrière professionnelle a consisté à développer de l'activité et des stratégies économiques, et donc à développer de l'emploi. Je souhaite, si les électrices et les électeurs m'accordent leur suffrage, travailler avec l'opérateur privé qui a été choisi pour réussir le développement économique de Francazal, et de prouver que le politique peut agir dans la conservation des droits des citoyens, sans avoir besoin d'utiliser des subventions publiques.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick AUBIN